

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

### Délégués présents :

- M. Serge MASBOU, Président
- M. Christian GINIER, 1er Vice-Président
- Mme Anne TREBOSC, 2ème Vice-Présidente
- M. Claude VERNET, suppléant
- M. Yves VILLE
- Mme Stéphanie CHEVALIER
- M. Sébastien ISSALIS
- M. Éric CABRIT
- M. Gabriel REBELO, suppléant
- Mme Catherine BOUCHETOU
- M. Éric COURNEDE
- Mme Myriam DEMAEGDT
- M. Claude JOULIE
- M. Christian SAINT-AFFRE
- M. Bruno BURLET
- Mme Adeline CHERRY-PELAT
- Mme Séverine RAYNAL
- M. Claude MIQUEL
- Mme Huguette ROQUES

### Absents excusés :

- Mme Marie-José DOUCET
- M. Emmanuel DESTRUDEL
- M. Thierry CAPELLE

### Absents non excusés ni représentés :

- M. Jean CALIBRE
- Mme Amélie DAVID

- M. Olivier DELANGE
- M. Norbert MARTIN
- M. Aurélien BOYER
- M. Hervé TASTAYRE
- M. Francis FRANCOUAL
- M. Jean-Pierre MASBOU

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M. Thierry CAPELLE donne procuration à M. Claude MIQUEL

Le président ouvre la séance et propose :

- D'enregistrer la séance pour faciliter le compte-rendu (approuvé à l'unanimité)
- De présenter ses vœux à l'assemblée
- De modifier l'ordre des délibérations afin de pouvoir accueillir dès à présent M. Gabriel REBELO, élu au conseil municipal de Foissac au sein du conseil syndical, qui succède à M. Olivier GRES, décédé en 2024, et ce afin qu'il puisse participer aux votes (approuvé à l'unanimité)
- De nommer le ou la secrétaire de séance en la personne de Mme Anne TREBOSC (approuvé à l'unanimité)
- De prendre en considération la procuration de M. Thierry CAPELLE à M. Claude MIQUEL, ainsi que les excusés : Mme Marie-José DOUCET et M. Emmanuel DESTRUEL
- D'approuver, s'il n'y a pas de remarque particulière, le compte-rendu de la dernière séance du 2 décembre 2024. Après consultation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

À l'issue, le président déroule l'ordre du jour comme suit :

**I – DÉLIBÉRATION : Modification de la composition du CONSEIL SYNDICAL (délégué suppléant de Foissac) N°2025-001**

Suite au décès de Monsieur Olivier GRES, délégué syndical suppléant de la commune de Foissac, le conseil syndical doit approuver son remplacement suite à la désignation de M. Gabriel REBELO par délibération de sa commune.

Serge MASBOU soumet au Conseil le vote de cette délibération. Les membres présents et représentés du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité la délibération approuvant la nouvelle composition du conseil syndical.

M. le président souhaite alors la bienvenue à M. Gabriel REBELO dans l'équipe du conseil syndical.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

**II – DÉLIBÉRATION : Fixation du taux 2025 de modulation pour la redevance de la performance des réseaux d'eau potable N°2025-002**

Suite à la réunion préparatoire du bureau, malgré le désaccord des membres sur le fond et la pratique de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), il convient, au vu des modifications tarifaires de leur institution, de délibérer sur un coefficient de modulation entre 0,2 et 1.

M. le président expose l'ensemble des modifications de l'AEAG, qui sont le remplacement de 2 taxes par 3 ainsi que les imputations comptables et codes produits résumés ci-dessous :

#### **Anciennes Redevances (codes produit et imputations)**

- Redevance pollution domestique : 0,33 €/m<sup>3</sup> (EA3 -> 701241)
- Redevance prélèvement : 0,07 €/m<sup>3</sup> (EA9 -> 70128)

#### **Nouvelles Redevances**

- Redevance consommation : 0,32 €/m<sup>3</sup> (EA6 -> 701261)
- Redevance prélèvement : (0,07 € + 0,03 €)/m<sup>3</sup> (EA9 -> 70111)
- Redevance performance des réseaux 2025 : 0,35 €/m<sup>3</sup> \* Coefficient de modulation (EA7 -> 70111)

M. Serge MASBOU rappelle que le compte 70111 correspond à la vente d'eau réelle du SIEF et a demandé au service de voir les possibilités de clarification comptable. Il désapprouve la méthode mais indique que, à défaut, les taxes seront très élevées. Il indique également que la communication sur ces taxes est à la charge du SIEF et que les abonnés verront seulement que l'eau a augmenté alors que l'impact viendra de l'AEAG.

Il soumet au débat des membres présents et demande des compléments au directeur qui explique la stratégie de l'AEAG sur ce nouveau mode de redevance ainsi que les difficultés de paramétrage des logiciels et de timing.

M. CABRIT s'insurge contre ces propos et décisions, rappelant ses propos de début de mandat sur l'abandon des services de l'État et qu'il convient de provisionner.

À l'issue des débats, le président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur l'application d'un taux de modulation minimum de 0,2 afin de ne pas trop impacter les factures des abonnés du SIEF par l'approbation de cette délibération.

Après avoir débattu et malgré les réticences, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des présents et représentés, cette délibération ainsi que la campagne de communication.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

### **III – DÉLIBÉRATION : Redevance prélèvement, compensation N°2025-003**

M. le président expose :

La redevance prélèvement est une taxe basée, comme son nom l'indique, sur le prélèvement et non sur la distribution. Or, elle était taxée sur les factures des abonnés à hauteur de 0,053 €/m<sup>3</sup>, et surtaxée à partir de 2015 à 0,07 €/m<sup>3</sup>, pour compenser les prélèvements à perte et ce afin d'avoir le montant réel reversé à l'AEAG.

Au vu de la situation antérieure et des chiffres présentés par le directeur, M. le président propose aux membres présents d'indexer à nouveau cette taxe à partir de 2025 et présente différentes formes de compensation.

M. Claude JOULIE demande où se situe l'équilibre de rendement pour cette taxe. Le directeur lui indique autour de 76 %. Après débat, au vu des modalités comptables, les membres présents acceptent de mettre en place une

ligne compensatrice avec un autre code produit différent d'un montant de 0,03 €/m<sup>3</sup>. Le directeur indique qu'une campagne de communication est en cours et qu'une présentation d'un graphique d'évolution sera faite. Il rappelle que cette taxe n'est pas identique sur l'ensemble du territoire de l'AEAG et des fonctions exercées.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

#### **IV – DÉLIBÉRATION : Placement Compte à Terme N°2025-004**

M. le président rappelle les placements opérés en 2024 et leurs échéances. Il indique que le premier se termine dans trois jours, et qu'au vu des besoins de financement et du retard des travaux dû aux conditions météorologiques et autres impondérables, il serait opportun de réémettre une demande de placement auprès du SGC de Villefranche de Rouergue.

Mme Anne TREBOSC demande le taux du placement. M. le directeur indique qu'ils ne sont pas fixes et évoluent chaque mois. À ce jour, le taux avoisine les 3 % suivant la durée de placement.

M. le président propose de replacer l'ensemble du montant de 490 k€ sur 5 mois, sachant que le prochain se termine dans 4 mois.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

#### **V – DÉLIBÉRATION : Prévoyance et Mutuelle aux agents du SIEF N°2025-005**

M. le président rappelle la délibération de principe prise antérieurement et cite la réponse du CST du CDG12 concernant l'avis donné. Il rappelle les montants et explique qu'une régularisation était nécessaire pour les contrats de droit privé car ils se retrouvent taxés sur ces montants.

Au vu de la présentation des montants et des cotisations, le président propose donc d'indexer de 6 € pour la complémentaire santé les contrats de droit privé pour obtenir, comme leurs collègues fonctionnaires, 15 € net sur leurs paies. La prévoyance ne rentre pas en ligne de compte car seuls deux agents de droit public y cotisent.

Il indique que cette prestation a été discutée entre les agents et approuvée en l'état et soumet au vote des membres.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

#### **VI – DÉLIBÉRATION : Acquisition des réservoirs d'eau potable sur Salles Courbaties, Saujac et Naussac N°2025-006**

M. le président rappelle les éléments concernant les réservoirs appartenant encore aux communes. Il indique que des problèmes d'assurance et d'investissement pourraient engendrer des soucis juridiques, administratifs et comptables.

Suite à la rencontre avec un notaire, il indique qu'il convient de s'affranchir de ces futurs problèmes. Il rappelle que les sites de Saujac et Naussac sont encadrés et sont des biens privés de la commune, donc faciles à régulariser, contrairement à Salles Courbaties où le bien est un bien public, donc soumis à enquête publique.

Il indique qu'à l'issue de l'enquête, le SIEF paiera le bornage, d'autant qu'une partie de la parcelle appartient à un riverain et se situe sur l'emplacement du réservoir, ce qui impliquera une double acquisition pour le site de Salles Courbaties, en précisant que le montant serait de 0,50 € par m<sup>2</sup> pour l'ensemble des acquisitions.

M. Éric CABRIT demande si l'enquête publique reste à la charge de la commune et pourquoi cette régularisation si tardive après plus de 20 ans. Le président répond que « oui » sur cette charge et rappelle les éléments cités auparavant, citant les risques en cas d'accident. M. le directeur rappelle que sur le nombre de sites, il ne restait que ces trois points, les autres faisant déjà partie du patrimoine.

Après débat, le président demande aux membres présents de se prononcer sur la procédure et d'y donner pouvoir de signature jusqu'à la fin de la procédure d'acquisition.

Les votes sont répartis comme suit :

- 19 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Projet Photovoltaïque**

Le président expose que le projet progresse et que de nombreux paramètres apparaissent au fur et à mesure des rencontres avec les divers partenaires. Les nouveaux paramètres se décomposent suivant les taxes des factures, notamment le transport (taxe d'acheminement), induisant de ce fait que le plus judicieux serait de produire et consommer sur place. Le projet au siège du SIEF serait alors qu'un complément. Une réflexion est également menée sur l'installation d'un groupe électrogène en cas de défaillance d'ENEDIS avec soit un carburant écoresponsable type hydrogène ou autre plutôt que du GNR. D'autres problématiques sont le nettoyage (tonte), la luminosité car Capdenac est souvent dans le brouillard, ainsi que la capacité maximale à installer due aux contraintes d'urbanisme. Le Crédit Agricole accompagnerait également avec un équipement supplémentaire sur le parking voisin. M. CABRIT indique que le groupe est la vraie sécurité. Après débat, le président passe au sujet suivant.

### **2. Marché en Cours**

#### **Marché à Bon de Commande :**

Le président indique qu'une réunion préparatoire est prévue en fin de semaine. Les retards dans les prestations sont dus au SIEF car il ne souhaitait pas des travaux durant les vacances de Noël, et maintenant l'entreprise a entrepris de nouveaux chantiers et doit finir avant de venir chez nous.

Concernant les réservoirs, il reste des finitions sur l'ensemble des sites en cours, isolations de toitures, peinture, clôtures, ventilations et pour Salles Courbaties, il apparaît des problèmes d'infiltration induisant de ce fait l'acquisition du terrain en priorité afin d'isoler ce problème en priorité pour pouvoir poursuivre avec un nouveau terrassement. Pour le Causse de Salvagnac Cajarc, les plans de Génie Civil viennent d'être validés, on attend les plans des canalisations normalement fin février, début des travaux si tout va bien pour une mise en route fin juin.

Après présentation, le sujet suivant :

### **3. Cabinet LEYTON**

Le président expose qu'après contact avec le groupe LEYTON, il apparaît qu'une nouvelle fois la TICFE pourrait être remboursée. Cette nouvelle niche fiscale pourrait intervenir de 2024 à 2027 avec environ 10 k€ remboursés et 35 % de cette somme pour la rémunération du cabinet avec une simplification car la demande ne serait plus au niveau des douanes mais du Service des Impôts.

#### 4. Logiciel portail Abonné NOGEMA

Le président indique que, suite à la modification du logiciel de relève des compteurs d'eau, un portail abonné gratuit est en place et leur permettra de suivre leurs consommations suivant les relèves effectuées. Ce n'est pas du jour le jour mais c'est un début. Le lien est le suivant : <https://maconso.tourgest.net/>. Le directeur indique que pour y avoir accès, les abonnés devront prendre contact avec le SIEF, mais qu'également il existe une version plus développée mais que celle-ci est payante. Le directeur indique comment et quand se passent des relèves de compteur notamment pour la recherche de fuite et les problèmes induits par les abonnés. Les conseillers présents demandent plus d'explications sur les typologies d'erreurs notamment les retours d'eau.

#### 5. Étude lot 2050 sur 2024

Le directeur relate les ateliers et synthétise les données sur le bassin de la Diège :

- Entre 0 et -5 % de baisse des débits moyens
- Une hausse des précipitations hivernales de +19 mm et une baisse de 20 mm en été (janvier à mars ; juillet à septembre)
- Données de 1976 à 2005 rapportées à 2041 à 2070
- Réduire l'évapotranspiration
- Limiter les fuites des réseaux d'eau

M. Claude JOULIE demande des précisions sur l'évapotranspiration et les prescriptions induites. Le directeur indique que simplement ils préconisent la replantation d'espèces pour limiter ce phénomène.

#### 6. Mise en demeure AEAG Eau de pluie

Le président rappelle les éléments et notamment le non-respect du cahier des charges. Il cite les échanges avec la chambre d'agriculture et les demandes de subvention demandées par les agriculteurs alors qu'il s'agit de choses simples à mettre en place et la mauvaise foi de certains. Il indique que tout est prétexte à obtenir de nouvelles subventions.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions supplémentaires. Il est demandé où en sont les contrôles des PI's. Le directeur indique les communes finies et précise que le manque de personnel et de temps a retardé les contrôles mais que ceux-ci devraient reprendre prochainement hors Salles Courbaties dus notamment aux travaux sur le réservoir.

Après débat, la séance est levée à 22h23.

